

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1830/SG/TPP prestivant là démolition et la réfection du plancher haut du rez-de-chaussée de l'immeuble de Mme Sultana Bent Hamoudi, sis au n° 13 de la rue de Berne à Djibouti.

n° 1830/SG/TPP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
9 décembre 1968

Numéro JO
n° 25 du 26/12/1968

Date du numéro
26 décembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le plancher haut du rez-de-chaussée de l'immeuble appartenant à Mme Sultana Bent Hamoudi, sis au n°13 de la rue de Berne à Djibouti, qui laisse apparaître un état de vétusté très avancé, devra être démoli et refait sur la totalité de sa surface celui-ci présentant par suite de son délabrement un danger pour la salubrité et risquant par effondrement de compromettre la sécurité publique. Les travaux de démolition et de réfection seront effectués par les soins et aux frais de la propriétaire et devront être achevés dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté, qui sera faite par le Chef du District de Djibouti.